

VENTE PAR ADJUDICATION

EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur

Devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO
Siègeant 49 Avenue Aristide BRIAND CS 51731 à SAINT-MALO (35417)
LE MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 14 HEURES

COMMUNE DE LA BOUILLIE (22240)

COTES D'ARMOR

Lieudit « Le Pont Hédé »

Une maison individuelle à usage d'habitation en pierre et grès de Fréhel couverte en ardoises comprenant :
Au rez-de-chaussée : pièce de vie, chambre indépendante avec salle de bains indépendante et dressing, arrière-cuisine, wc indépendant et laverie
A l'étage : dégagement, trois chambres, salle d'eau, wc, petit couloir menant au grenier
Grenier, dépendance, anciennes soues à cochon.
Double garage

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes :

Section ZI N° 0158 Lieudit « Le Pont Hédé » pour une contenance de 31a 25ca.

Section ZI N° 0157 Lieudit « Courtil de la Maison » pour une contenance de 92ca.

Soit une contenance totale de 32a 17ca.

Occupation : Au jour de l'établissement du procès-verbal de description le 24 février 2022 l'immeuble est occupé par la propriétaire et ses deux enfants.

Cette vente a lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente qui a été déposé au greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO le 11 mars 2022 sur la mise à prix de :

MISE A PRIX :
CENT CINQ MILLE EUROS
(105.000,00€)

Les enchères d'un montant minimum chacune de MILLE EUROS (1000€) seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de SAINT-MALO.

Consignation pour enchérir : 10.500 Euros (chèque de banque ou caution bancaire irrévocable)

VISITE : Une visite sera organisée sur place le MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023 de 14 heures 30 à 15 heures 30 par la SELARL BRETAGNE HUISSIERS, Huissiers de Justice associés à SAINT-BRIEUC.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- Au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO, 49 Avenue Aristide BRIAND CS 51731 à SAINT-MALO (35417) où il a été déposé le 11 mars 2022.
- Et/ou au cabinet de Maître Nolwen CORNILLET, avocat au Barreau de SAINT-MALO, dont le cabinet est 19 rue de l'Horloge à DINAN (22100), avocat membre de la SELARL HAROLD AVOCATS ASSOCIES, avocat postulant.

L'adjudication a lieu à la requête de :

LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE ERQUY-PLENEUF, société coopérative de crédit à capital variable, dont le siège social est 12 Rue Pasteur à PLENEUF-VAL-ANDRE (22370), immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC (22) sous le n°309 517 670, agissant poursuite et diligence de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité de droit audit siège.

Ayant pour avocat postulant la société inter-barreaux SELARL HAROLD AVOCATS ASSOCIES et pour elle Maître Nolwen CORNILLET, Avocat au Barreau de SAINT-MALO (35) demeurant 19 rue de l'Horloge à DINAN (22100).

Et pour avocat plaidant la SELARL « RAVET & ASSOCIES » société inter-barreaux et pour elle Maître Caroline DUFFIN, Avocat associé au Barreau de SAINT-BRIEUC (22) demeurant 4/6 rue Saint Benoît – BP 309– à (22003) SAINT-BRIEUC.

Fait à SAINT-MALO, Le 23 octobre 2023

Nolwen CORNILLET, Avocat

Pour tous renseignements s'adresser :

1. au secrétariat-greffe du JUGE DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE de SAINT-MALO situé 49 Avenue Aristide BRIAND CS 51731 à SAINT-MALO (35417) où le cahier des conditions de vente a été déposé.
2. au cabinet de la SELARL « RAVET & ASSOCIES », et pour elle Maître Caroline DUFFIN, Avocat au Barreau de SAINT-BRIEUC 4/6 rue Saint-Benoît -BP 309- à SAINT-BRIEUC (tél. 02.52.56.95.35 – a.vincent@ravet-associes.com)
3. au cabinet de la SELARL HAROLD AVOCATS ASSOCIES, et pour elle Maître Nolwen CORNILLET, Avocat au Barreau de SAINT-MALO 19 rue de l'Horloge à DINAN (tél. 02.96.85.50.50)
4. annonce visible sur le site Internet www.avoventes.fr (avec possibilité de consultation des pièces)